

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°2023/34D CCAS Repas à domicile – Décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué 08 décembre 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine DESMAISONS, Vice-Présidente.

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	2
Nombre de Votants	10
Pour	10
Contre	-
Abstention	-

Présents : Mme Christine DESMAISONS, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, M. Jean-Marie GRIGNON, M. Philippe POUGET, Mme Christiane MAZABRAUD, M. Serge DUPUY

Représentées : Mme Pauline MARANDE par Mme Brigitte MEDARD
Mme Monique MILBERGUE par Mme Christine DESMAISONS

Excusés : M. Ludovic GERAUDIE
Mme Géraldine BÉLÉZY
Mme Jeannine TOUMIEUX

Absents : Mme Marie-France REMOND
M. Laurent COLONNA

Madame Brigitte MEDARD a été élue secrétaire de séance.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative n°02 au budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale Repas à domicile comme suit :

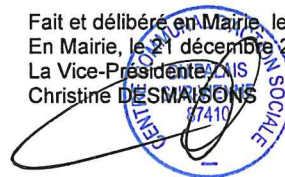
Chap	Article	Libelles	DEPENSES	RECETTES
GROUPE 1		Charges afférentes à l'exploitation courante		
62	6282	Autres prestations (achat des repas - 5,20€)	4 992,00 €	
GROUPE 1		Produits de tarification		
73	73418	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux		4 992,00 €
TOTAL			4 992,00 €	4 992,00 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **APPROUVER** la décision modificative n°02 au budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale proposée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
En Mairie, le 21 décembre 2023
La Vice-Présidente,
Christine DESMAISONS



Transmis à la préfecture le : **21 DEC. 2023**
Publiée le : **21 DEC. 2023**